

# SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DES LACS ET DU PAYS DE LANGRES

DEPARTEMENT DE HAUTE-MARNE

## COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 28 Mars 2006

L'an DEUX MILLE SIX, le 28 mars, à 17 heures le **Comité Syndical**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de réunion de la Mairie à ROLAMPONT, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VOILLEMEN.

**Date de convocation :**  
17 Mars 2006

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Effectif statutaire : 23  
En exercice : 23

	Avec 2 voix	Avec 1 voix
Présents	4	8
Représentés	2	3

**VOIX :**

	12	11
Exprimées		
Pour	23	
Contre		

**Etaient présents :**

MM. les Conseillers Généraux : F. ARNOUD (pouvoir de Ch. GUENE), G. DIDIER, G. DURANTET, J.M. VOILLEMEN (pouvoir de M. SAULET);

MM. et Mme les représentants des Communes et Communautés de Communes :

Ch. BANFI (pouvoir de A. ROL), J.P. BREDELET, P. DZIEGIEL, M. GALLISSOT (pouvoir de S. BARD), D. JANNAUD, G. JANNAUD, M. RAMAGET (pouvoir de C. ALEXER);

Membre à titre consultatif : J.P. CARDINAL (O.T.S.I. LANGRES);

**Etaient représentés et excusés :**

MM. les Conseillers Généraux : Ch. GUENE (pouvoir à F. ARNOUD), M. SAULET (pouvoir à J.M. VOILLEMEN) ;

MM et Mmes les représentants des Communes et Communautés de Communes : C. ALEXER (pouvoir à M. RAMAGET), S. BARD (pouvoir à M. GALLISSOT), A. ROL (pouvoir à Ch. BANFI) ;

**Etaient excusés :** D. BRASSART (Sous-Préfet de LANGRES), C. CAZET (Subdivision D.D.E. LONGEAU), J.M. FEVRE (C.D.T.T. Haute-Marne) ;

**Assistaient à la réunion :** G. FERON et L. LAJUS (S.M.A.T.L.P.L.).

Monsieur le Président, Jean-Marie VOILLEMEN, ouvre la séance à 17h00.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président procède à l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

## BUDGETS PRIMITIFS 2006

**Délibération 2006-018**

**Objet : Budgets Primitifs 2006**

- Vu la délibération n°2006-002 sur le vote des Budgets Primitifs 2006,
- Vu les observations de la préfecture en date du 02 mars 2006,

➤ Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, a décidé d'abroger la délibération n°2006-002

- Vu la délibération n°2006-013 relative au débat d'orientations budgétaires 2006,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- a adopté les budgets primitifs 2006 selon les balances générales suivantes :

**Budgets primitifs**

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 049 579.00 €	1 049 579.00 €
Investissement	661 146.00 €	661 146.00 €

**Budgets annexes**

« <u>Bâtiment commercial Liez</u> »	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	19 459.00 €	19 459.00 €
Investissement	16 575.00 €	16 575.00 €

  

« <u>SMATLPL- Services délégués</u> »	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	96 103.00 €	96 103.00 €
Investissement	192 018.00 €	192 018.00 €

## **SUBVENTION OT - SI 2006**

**Délibération 2005-019**

**Objet : Subvention Office de Tourisme du Pays de Langres**

- Vu la délibération n°2006-018 relative au vote du budget primitif 2006,
- Vu la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme du Pays de Langres en date du 02 avril 2002,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- a décidé pour l'année 2006, l'attribution de la subvention à l'Office de Tourisme du Pays de Langres pour un montant de 114 000 euros se décomposant comme suit :

Fonctionnement	101 025 €
Mission randonnée :	12 975 €

- a autorisé le Président à signer toutes pièces utiles à la réalisation de ces opérations.

---

**Arrivée de Monsieur Jean-Michel RABIET**

## **ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

**Délibération 2006-020**

**Objet : Entretien des espaces verts**

- Vu la consultation du 1<sup>er</sup> Mars 2006 pour le fauchage des espaces verts gérés par la Syndicat Mixte sur les sites de la Liez et de la Vingeanne,
- Considérant le mieux disant au vu des capacités de l'entreprise et des références données par celle-ci,

Le Comité Syndical, après en avoir débattu, a décidé :

- de retenir l'offre des Brigades Vertes de Lecey relative au fauchage des espaces verts du Lac de la Liez pour un montant de 20 537.42 € TTC, selon le devis fournis, laquelle a été jugée la moins disante.
- de retenir l'offre de Régie Rurale du Plateau relative au fauchage des espaces verts du Lac de la Vingeanne pour un montant de 2 374.29 € TTC, selon le devis fournis, laquelle a été jugée la moins disante.
- d'autoriser le Président à signer les marchés et toutes pièces utiles relatives à cette mission.
- d'imputer toutes dépenses afférentes à cette mission sur l'opération budgétaire correspondante.

## **LAC DE LA MOUCHE**

**Délibération 2006-021**

**Objet : Tour du Lac de la Mouche**

Le Comité Syndical a pris acte du résultat de la consultation d'entreprises réalisée concernant les travaux de confortation du tour du Lac de la Mouche.

L'offre la moins disante est l'offre de la SARL Joël HENRIOT, pour un montant de 42 142.50 € HT, offre qui nécessite une enveloppe budgétaire supplémentaire de 1756 € HT par rapport à l'estimation initiale.

Le Comité Syndical :

- a décidé que le complément de crédits nécessaires sera inclus au Budget supplémentaire,
- a autorisé le Président à signer toutes pièces utiles à la réalisation du marché.
- a décidé d'imputer toutes dépenses afférentes à cette opération sur l'opération budgétaire « 100 - Schéma Aménagement Lac Mouche.

# PUBLICITE DES MARCHES

Délibération 2006-022

Objet : Publicité des Marchés conclus en 2005

Vu :

- L'article 138 du Code des Marchés Publics
- L'arrêté du ministre chargé de l'économie en date du 27 mai 2004 pris en application de l'article 138 précédemment évoqué,

Le Comité Syndical a pris acte de la liste des marchés conclus au cours de l'année 2005 :

	OBJET DU MARCHE	DATE DU MARCHE	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
MARCHE DE TRAVAUX	<b>CREATION SENTIER TOUR LAC DE LA VINGEANNE</b>			142 076,92
	1 Aménagements paysagers	31/03/05	ENTR'IN 52 52200 Langres	10 754,50
	2 Fourniture pose plate forme, barrière	31/03/05	ENTRE. BUGUET 52 300 JOINVILLE	40 820,72
	3 Empierrement et aménagements divers	31/03/05	ENTRE. DUPONT 52 190 VILLEGUSIEN LE LAC	44 964,50
	4 Barrière et garde corps	31/03/05	SA DESMOULES POSE 03470 SALIGNY SUR ROUDON	7 396,00
	5 signalétique	31/03/05	ARDEQUIP 07430 ANNONAY	35 114,00
	<b>POLE HEBERGEMENT ET RESTAURATIONS VINGEANNE</b>	06/04/05	SNCTP 21059 DIJON	3 073 200,00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30

Fait à Langres, le ,  
Le Président,  
Jean-Marie VOILLEMIN